

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 novembre 1963

(Traduction)

La séance est ouverte à deux heures et demie.

(Texte)

QUESTION DE PRIVILÈGE

PRÉSUMÉE DÉCLARATION CONTRADICTOIRE DU
MINISTRE DE LA JUSTICE

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M^e Martineau, de Montréal, qui a été nommé par le gouvernement canadien pour étudier le rapport Norris, a contredit l'honorable ministre de la Justice qui, au sujet de M. Hal Banks, déclarait à la Chambre des communes, le 31 octobre 1963, à une question posée par l'honorable député d'Ontario (M. Starr), ainsi que l'atteste le compte rendu officiel des débats anglais, à la page 4215:

(Traduction)

Une accusation a été portée contre Hal Banks à Montréal.

(Texte)

M^e Martineau a fait savoir, ainsi que l'ont rapporté tous les journaux, y compris le *Montreal Star*, qu'aucune accusation n'a encore été portée contre le président de la SIU, alors que jeudi dernier l'honorable ministre de la Justice affirmait qu'une accusation avait été portée.

A mon avis, la déclaration de l'honorable ministre de la Justice était irréflechie et irresponsable.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, ainsi que vous le savez fort bien, ce dont se plaint l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm ne constitue pas une question de privilège, parce que les droits des députés n'y sont pas en cause. L'honorable député tente de signaler une contradiction entre la déclaration qui a été faite par un avocat de Montréal et la mienne, à la Chambre, jeudi dernier.

Or, je répète ce que j'ai dit à la Chambre jeudi dernier: des accusations ont été portées contre les personnes en question.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas satisfait de la réponse de l'honorable ministre de la Justice.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION AU SUJET DU PROGRAMME DU
GOUVERNEMENT POUR LE RESTE DE LA
PRÉSENTE SESSION

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on m'a laissé entendre que les députés seraient heureux si je faisais une déclaration aujourd'hui sur les projets du gouvernement pour le reste de la présente session qui, nous l'espérons, sera terminée avant Noël.

Il va sans dire qu'il est impossible d'être très précis en ce qui concerne le déroulement de nos travaux au cours des deux mois qui vont suivre, ou sur l'ordre de priorité de ces travaux; en effet, nous ne pouvons prévoir ce qui peut surgir entre-temps, et nécessiter peut-être une modification de l'ordre auquel nous songeons aujourd'hui. Il se pourrait même qu'il nous faille présenter des mesures législatives nouvelles ou supplémentaires. Mais, cela dit, je voudrais faire une déclaration aussi détaillée que possible au sujet de ce que le gouvernement a l'intention de proposer comme travaux pour le reste de la session.

Il nous faut tout d'abord compléter l'étude des crédits; nous pensons qu'il ne serait pas possible de terminer la session avant d'en finir avec toute cette besogne essentielle. Je sais qu'à un certain point de vue on peut dire que c'est affaire d'administration courante, mais la Chambre répond de ce genre d'administration devant les contribuables de notre pays. D'autre part, tout débat sur les crédits budgétaires permet de formuler des déclarations sur la politique de chaque ministère. Ainsi, quand il présentera les crédits du ministère de l'Agriculture, le ministre soumettra à la Chambre certains projets d'amélioration que le gouvernement actuel se propose de mettre en œuvre au bénéfice de nos cultivateurs.

J'en viens maintenant aux mesures législatives. Il s'agit au premier chef d'en terminer avec le bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu. D'une urgence comparable est le bill visant à une surtaxe sur les importations. Nous avons également l'intention d'aborder bientôt le projet de résolution extrêmement important visant à modifier la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle; nous espérons, et je suis persuadé que